

REGLEMENT FINANCIER 2018/2019

Contribution annuelle

Participation par enfant	
Soutien	1125 €
Normale	996 €
Minimale*	842 €
<i>*La participation minimale n'est accordée que sur demande écrite et explicitée adressée au chef d'établissement, sur présentation des justificatifs de ressources .</i>	

Des réductions sont accordées systématiquement aux familles ayant :

- 3 enfants scolarisés à Blanche de Castille : - 30% pour le 3ème enfant
- 4 enfants scolarisés à Blanche de Castille : - 50% pour le 4ème enfant

Les livres sont fournis par l'école moyennant une participation financière : 5,10€ par livre.
Les sorties, spectacles... organisés sont facturés en sus, en fonction du coût réel.
Cotisation APEL : 27 € par famille par an.

Demi-pension

Participation annuelle par enfant	
1 jour/semaine	247 €
2 jours/semaine	494 €
3 jours/semaine	682 €
4 jours/semaine	909 €

Repas exceptionnel : 8,70 €

PAI : 112€/an, pour 1 repas par semaine (réservé aux élèves bénéficiant d'un projet d'accueil individualisé pour des raisons de santé). Le PAI est à retirer au secrétariat et doit être validé par un médecin et le chef d'établissement.

Études et garderies :

Participation annuelle par enfant	
1 jour/semaine	285 €
2 jours/semaine	460 €
3 jours/semaine	550 €
4 jours/semaine	725 €

Etude ou garderie exceptionnelle : 10 €

Les modifications de cantine, garderie et étude ne pourront s'effectuer qu'avant la fin du trimestre en cours pour le trimestre suivant.

Les jours de cantine, garderie et étude ne sont pas permutables.

Une facture annuelle sera envoyée aux familles courant octobre puis des factures complémentaires seront émises dans le courant de l'année scolaire.

Les modalités de paiement restent inchangées, le prélèvement automatique, mode de règlement privilégié par l'établissement, s'effectue en 10 mensualités, d'octobre à juin.

Tout prélèvement rejeté entraînera la facturation de frais bancaires.

**Pour tout contact : Madame Chalret du Rieu
comptabilite@ecole-blanchedecastille.org**